



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Direction de l'Education et des lycées

2023/10/00477

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2023/08/00307 du 31 août 2023 portant délégation de signature
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2022-06/15-120-6871 du 30 juin 2022, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,

- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLPU042 LYCEE ALBERT TRIBOULET

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLP042 LYCEE ALBERT TRIBOULET, pour l'année 2024 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2 :** Monsieur le directeur général des services, Monsieur le Payeur Régional, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 3 novembre 2023

Pour le Président et par délégation

La Directrice

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a dot.

Sophie HEMERY

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2024

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU042 LYCEE ALBERT TRIBOULET

CATEGORIES	TARIFS 2024	AUGMENTATION %
Tarif ticket élèves	4,30	2,38 %
FORFAIT DP 5 JOURS	612,50	4,00 %
FORFAIT DP 4 JOURS	561,60	4,00 %
FORFAIT DP 3 JOURS	442,80	2,50 %
FORFAIT DP 2 JOURS	309,60	2,38 %
FORFAIT DP 1 JOUR	154,80	2,38 %
TICKET OCCASIONNEL ELEVE	6,00	
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1 881,00	4,30 %
AGENTS REGION	3,40	
AED/CONTRACTUELS/PERSONNELS B & C	3,40	
CATEGORIE A	5,50	
REPAS EXTERIEURS	7,50	